

DÉPARTEMENT
 DE L'ESSONNE
 Arrondissement de
 Palaiseau
 Canton d'Arpajon

N°	2023	064	10
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 7 décembre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 7 décembre 2023	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, MME BOURDAIS, M. MONROIG, MME RAFOUJAUULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. FRIMON-RICHARD formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 26	Absents représentés : MME MILLER par M. MATT, M. DELAHAIE par MME DELAVOIX et M. LEDUC par M. LEHMANN
PRÉSENTS : 19	Absents excusés : M. PICARD et M. JACQUIN
VOTANTS : 22	Absents : M. BETTI et MME TISSOT MME RAFOUJAUULT a été élue secrétaire de séance.

**PARTICIPATION AUX FRAIS D'UN SÉJOUR EN DORDOGNE ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE
 ÉLÉMENTAIRES ALPHONSE DAUDET**

Madame BESANÇON, Maire adjoint chargée des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse, indique que Monsieur CAHAILLOUX, directeur de l'école élémentaire Alphonse DAUDET, a avisé la commune d'un projet de séjour se déroulant du 21 au 24 mai 2024 organisé par Mesdames NORMILUS et PUCHÉOU pour deux classes de leur école.

Elle donne lecture des conditions de ce projet :

PROGRAMME	DATES
- <u>1^{er} jour</u> : Départ et visite guidée de la grotte de Cognac - <u>2^{ème} jour</u> : Ateliers découverte " chasse préhistorique ", ateliers fouilles archéologiques - <u>3^{ème} jour</u> : Visite guidée des grottes de Lascaux, découverte du parc de Thot - <u>4^{ème} jour</u> : Descente de la Dordogne en gabarre	21 au 24 MAI 2024

Elle précise que le coût du projet s'élève à 17 550,00 €. T.T.C. et que cette somme comprend : le transport ; les activités prévues au programme (les entrées des sites, les guides et les ateliers pédagogiques) ; la pension complète au centre d'accueil (du dîner du premier jour au goûter du dernier jour) ; tous les documents administratifs et pédagogiques disponibles dans un espace enseignant sécurisé.

Madame BESANÇON propose à l'assemblée d'attribuer une subvention communale d'un montant de 5 800€ à la coopérative scolaire.

Elle indique que l'école participera, via sa coopérative scolaire d'un montant de 5 800€.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU les avis favorables émis par la Commission des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse du 28 novembre 2023 et par la Commission des Finances et des Affaires Administratives le 6 décembre 2023,

CONSIDERANT que les voyages scolaires concourent au projet pédagogique, à la rencontre de l'autre et à l'ouverture sur le monde,

CONSIDERANT qu'ils sont un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective,

DECIDE d'attribuer une subvention de 5 800 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Alphonse DAUDET au titre de la participation aux frais d'un séjour en Dordogne en mars 2024.

INDIQUE que les dates du projet sont données à titre indicatif et que toute modification de celles-ci ne remet en cause ni l'organisation du projet ni la participation de la Commune.

DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 18/12/23
et de la publication le : 18/12/23
Le Maire

Edouard MATT

Pour extrait conforme
Le Maire d'EGLY

Edouard MATT